

E-gouvernement et développement local en Algérie

E-government and local development in Algeria

ADNANE Houria ^{1*} ; BENLAHCEN Lahouari ²

¹ Université Oran 2 Mohamed Ben Ahmed; Algérie

² Université Oran 2 Mohamed Ben Ahmed; Algérie

Date de soumission 31/05/2021 *Date d'acceptation* 06/10/2021

Date de publication 01/03/2022

Résumé :

Face à l'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, l'Algérie se trouve devant l'obligation de s'adapter aux nouvelles mutations et changement engendrés par l'usage des NTIC dans la gestion de l'administration publique. Cet article est une contribution dans le sens des efforts de la communauté universitaire pour rattraper le retard enregistré dans la mise en œuvre d'une stratégie réelle pour l'intégration des NTIC. Nous avons d'abord commencé par constater le retard considérable de l'Algérie dans ce domaine, avant de passer directement à l'impact sur la performance de l'administration que peut susciter l'usage des NTIC, en prenant pour exemple le cas des collectivités locales.

Mots clés : E-Gouvernement ; Développement ; Administration ; Collectivités Locales.

Abstract:

In view of the emergence of New Information and Communication Technologies, Algeria is faced with the obligation to adapt to new mutations and changes generated by the use of NICTs in the management of public administration . This article is a contribution towards the efforts of the

* Auteur correspondant.

university community to reduce the backlog registered in the implementation of a real strategy for the integration of the NICTs. We first started by noting Algeria's considerable delay in this area, before moving directly to the impact on the performance of the administration that could be caused by the use of NICTs, taking as an example the case of local communities.

Keywords: E-Government; Development; Administration; Local Authorities.

Introduction :

Face à l'émergence des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), aucun pays ne peut échapper à l'obligation de se développer dans le sens de la promotion de l'usage et de l'exploitation des NTIC dans les différents secteurs, publics ou privés. Les NTIC regroupent les techniques utilisées dans le traitement et la transmission des informations, principalement de l'informatique, de l'internet et des télécommunications. Par extension, elles désignent leur secteur d'activité économique.

Les Technologies d'Information et de la Communication (TIC) représente l'ensemble des moyens ou équipements (matériels, logiciels ou programmes) assurant le traitement automatique de l'information. L'impact de ces nouvelles technologies novatrices ne laisse aucun doute, elles ont complètement bouleversées le système d'information du monde entier.

Les NTIC génèrent plusieurs avantages qui se répercutent positivement sur l'Etat ainsi que sur le climat social. Des avantages qui imposent au pouvoir central et les collectivités locales, l'obligation

d'intégrer ces nouvelles technologies dans les différents domaines (politiques-économiques et sociaux).

Afin de répondre à la question fondamentale, de savoir exactement quelle contribution peut être apportée par les collectivités locales dans le développement du pays, en relation avec l'intégration et l'usage des NTIC ? Nous avons choisi d'y procéder en deux étapes. La première étape, consiste à définir le traitement de la fracture numérique en Algérie, la deuxième étape, consiste à mettre en lumière également la nature du rôle des collectivités locales dans le développement du pays en relation avec les NTIC.

Collectivités territoriales ou collectivités locales : les deux expressions sont utilisées d'une façon identique pour définir la même chose. On entend par collectivité territoriale ou collectivité locale une «circonscription administrative, dotée d'une personnalité morale. C'est une partie du territoire d'un Etat qui dispose d'une certaine autonomie de gestion, même partielle »¹. La loi détermine les compétences des collectivités locales, qui se limitent généralement à des compétences strictement administratives, mais dans un sens un peu plus général leur permettant de prendre en charge toute affaire d'intérêt local et de les distinguer des autres établissements publics².

Peu importe aux yeux des citoyens, se sont des entités chargées de prestations de services, qui ne sont pas à l'abri des changements et des mutations que connaît la société. L'administration doit obligatoirement s'adapter aux nouveaux changements, tels que l'intégration des NTIC dans l'exécution des prestations de services fournis par l'administration, appelés désormais « l'administration électronique ».

Une exigence qui est loin d'être satisfaisante par les établissements administratifs algériens chargés des prestations de services au niveau local e, ni les

¹ www.toupie.org/Dictionnaire/Collectivite_territoriale.htm.

² Qu'est-ce qu'une collectivité territoriale ou collectivité locale ? In <http://www.vie-publique.fr> consulter le 04/07/2017.

APC ou les unités de santé, les bureaux de poste n'ont pu atteindre un niveau satisfaisant d'intégration des NTIC. Rares sont les institutions qui proposent un contenu numérique actualisé ou qui rendent les services publics plus accessibles à leurs usagers ou à améliorer le fonctionnement interne de leurs réseaux intranet.

1- Bref historique de l'Internet en Algérie :

La première utilisation d'internet en Algérie remonte à 1991, suite à une connexion avec l'Italie à travers une collaboration entre l'Association Algérienne des utilisateurs d'UNIX et l'Association des scientifiques algériens (ASA)¹. Mais l'accès reste très limité, même après 1993, l'année qui a connu la désignation du CERIST(Centre de recherche et d'information scientifique) comme seul fournisseur d'accès aux services Internet ou ISP.

Il fallait attendre l'année 1998 pour prendre la décision d'ouvrir le secteur aux opérateurs privés, qui a pu atteindre dans un espace de 2 ans le nombre de 28 fournisseurs de service internet sur l'ensemble du territoire national. Actuellement, plus de 80 entreprises sont agréées par l'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications (ARPT). Un chiffre qui montre bien que le secteur connaît un profond changement, mais il reste largement insuffisant et place l'Algérie loin dans le classement des pays, en matière d'usage et d'intégration des nouvelles technologies dans le monde².

2- L'intégration des NTIC en Algérie :

L'Algérie accuse un retard considérable en matière d'intégration des NTIC par rapport à plusieurs pays, le développement de l'E-gouvernement et de l'E-administration fait face à une rigidité et un blocage sur plusieurs

¹ Ibid., p 01.

² Amine Sayeh, dossier «L'Algérie, un pays avec une administration déconnectée » Le 01 Avril 2014. Magazine N°TIC. <http://www.nticweb.com>. ISSN 1112 – 8178. Consulter le 12-07-2017.

niveaux. Selon le classement mondial pour l'usage et l'intégration des technologies de l'information et de la communication publié par le World Economic Forum (WEF) « l'Algérie a perdu 13 points par rapport à l'année 2012 durant laquelle elle avait occupé le 118ème rang »¹. Une simple évaluation nous permet de constater une faible communication et cohérence dans l'E-gouvernement en Algérie, certaines administrations sont complètement déconnectées, tels que les APC, les établissements de santé, les services des impôts ...etc.

Le gouvernement algérien essaye d'y remédier à cette situation, plusieurs projets innovants ont été mis en lumière. D'ailleurs un projet d'E-gouvernement qui s'inscrit dans une démarche globale d'application des procédures administratives, a été lancé par l'ancienne ministre de la Poste et des TIC, Zohra Derdouri, en marge d'un partenariat avec les sud-coréens et la banque africaine du développement.

Dans ce contexte, la Wilaya de Batna a été choisie comme une Wilaya pilote. Au moment où le citoyen algérien devait faire face à des files d'attente interminables dans tout le territoire national, pour la délivrance d'un acte de naissance type 12 – S, l'opération ne prenait que quelques secondes dans un guichet électronique à la commune de Batna. Cette commune pouvait même délivrer des documents d'état civil pour des citoyens résidents ou nés dans d'autres communes².

Pour mieux atteindre l'objectif d'intégrer les NTIC dans la gestion administrative, le gouvernement algérien avait lancé une nouvelle stratégie

¹ Ibid.

² BENAMIROUCHE RACHID, Le système d'information et de communication territorial comme facteur déterminant pour la transition énergétique en Algérie. Colloque sur : Les politiques d'utilisation des ressources énergétiques : entre les exigences du développement national et la sécurité des besoins internationaux Energy.ecosetif. Maître de conférences A, ENSSEA page 2.

intitulée «l’Algérie électronique 2013 ». Cette stratégie avait des avantages et des inconvénients.

Pour ces avantages, on peut citer parmi les plus importants :

- Le projet «**Osratic** », l’accès à l’Internet pour six millions d’Algériens, les parcs technologiques, la téléphonie mobile ;
- Les cartes de retrait d’Algérie Poste ;
- La carte « **Chifaa** », et bien d’autres.

Cette stratégie a été également critiquée pour :

- Sa dépendance à l’argent public ;
- Le coût élevé dû à une stratégie ambitieuse ;
- La difficulté de réalisation dans une période limitée à cinq ans, considérée comme très courte.

Il faut noter que la réalisation d’une stratégie cohérente pour la gestion des collectivités locales, nécessite de faire appel à des instruments et des méthodes à différentes échelles qui permettent de prendre en compte le volume d’informations à saisir, à traiter, à collecter et à diffuser. D’où la nécessité de faire développer un système d’information et de communication territorial, pour résoudre les problèmes liés à l’environnement social et économique. Un environnement marqué essentiellement par une compétitivité et une concurrence intensifiée par le progrès réalisé dans le domaine des NTIC, dont le bon usage permet d’améliorer le bien-être des citoyens¹.

3 – le rôle des TIC dans l’amélioration des performances des collectivités locales : planification électronique efficace

L’introduction des NTIC dans la gestion administrative des collectivités locales a contribué à faire procéder à une nouvelle forme de planification flexible et efficace connue sous le nom de «planification électronique».

Dans ce cadre on souligne les avantages suivants de la planification électronique :

- les employés exécutent le processus de planification (planification horizontale)
- le processus de la planification électronique est continu et renouvelable.
- Une grande possibilité de collecter les informations ce qui aide l'entreprise de mieux diagnostiquer les problèmes et les points faibles.
- Instaurer un système d'information électronique efficace et rapide.
- La prise de décisions sera plus efficace et plus rapide, et les décideurs avec les NTIC peuvent prendre la bonne décision entre les alternatives disponibles.

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le processus de contrôle permet un suivi en temps réel à travers le réseau de l'organisation, ce qui réduit l'écart de temps entre la défaillance et sa correction, contrairement au contrôle traditionnel qui se concentre sur le passé car il vient après la planification et la mise en œuvre¹.

4 - Les 3 grands domaines de l'e-gouvernement :

- L'e-administration (synonymes : *administration en ligne, administration électronique cyber administration*) elle désigne l'application du E-gouvernement ou l'utilisation des NTIC par l'administration dans ses

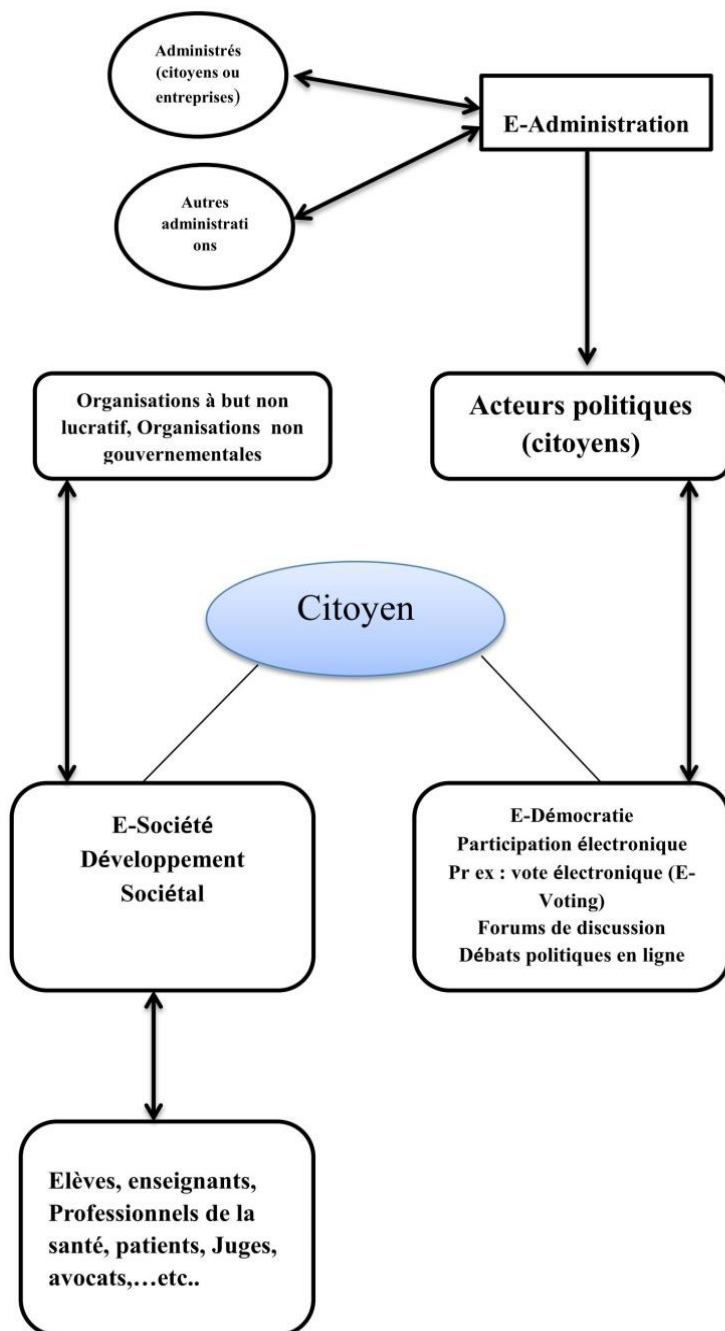
¹ Hamzah Baali, Muhammad Buniya (2016), Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans l'amélioration des performances administratives dans les communautés locales - La municipalité d'Annaba comme modèle -, Intervention présentée au cours du premier forum national sur: La gouvernance locale entre les problèmes de financement et la rationalisation des décisions de développement local - Les municipalités comme modèle -, Collège des sciences économiques et commerciales et de la gestion générale Université du 8 mai 1945, Guelma, P:32.

prestations de services publics et les rendre plus accessibles pour les citoyens et les entreprises en tant qu'administrés.

- La e-démocratie (synonymes : *démocratie en ligne*, *cyber démocratie*) elle permet de développer la relation avec le citoyen en tant qu'acteur politique, par l'enrichissement des débats politiques dans les forums et les espaces de discussion ou l'usage des NTIC dans le processus électoral, le E-voting.
- L'e-société est l'axe de développement des technologies de l'information et de la communication dans la société.

Les frontières entre ces trois domaines ne sont pas clairement établies, mais ce genre de définition permet de mieux distinguer les projets qui ont pour objectif principal l'amélioration du processus administratif l'e-administration, de ceux qui visent à promouvoir la participation politique (e-démocratie) et de ceux qui touchent le développement sociétal dans son ensemble (e-société)¹.

¹ Christine Aïdonidis, Giorgio Pauletto « e-Administration : enjeux et facteurs clés de succès Auteurs ». RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE Département des constructions et des technologies de l'information CTI, Observatoire technologique. V 1.0 / 2007-04-23 , page 3-4.



(E-Société)

5-L'encadrement supérieur souffre d'un déficit en qualification :

Diverses études ont été réalisées sur la performance de l'administration publique algérienne dans son ensemble, elles font toutes presque le même constat sur l'insuffisance des capacités de l'administration en matière d'analyse, conception, d'études et de management appropriées pour les missions d'une administration moderne. Selon le professeur Mohamed Cherif Belmihoub, cette situation est due à « *Son encadrement traditionnel ... affaibli par l'archaïsme de son statut et l'instabilité des structures administratives* ». Elle se base également sur un système de formation, initial et continu qui n'est plus adapté aux besoins et exigences liés aux missions d'une administration moderne.

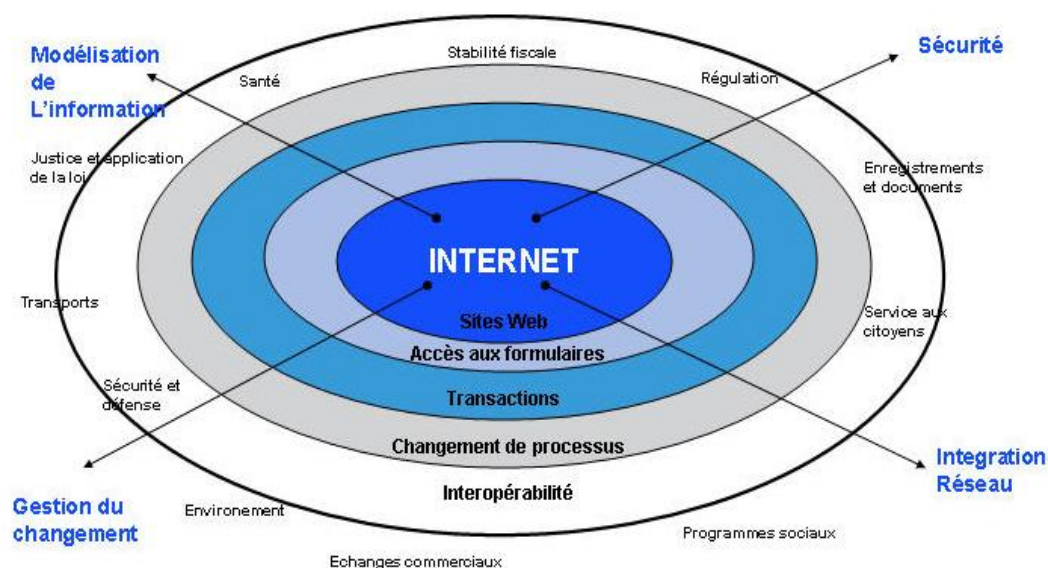
Le résultat de cette insuffisance se manifeste clairement dans le recul de l'exercice de la fonction consultative de l'administration. Les données statistiques disponibles sur les fonctionnaires pouvant assurer cette fonction le confirme. Sur un ensemble de 1.400.000 fonctionnaires sur le territoire national, on dénombre environ 5.000 fonctionnaires seulement exerçant des fonctions supérieures ou occupants des postes supérieurs (principalement des postes d'autorités et de conception) sont répartis de la manière suivante¹.

- Administration centrale	2080
- Administration territoriale	2475
- Institutions publiques spécialisées	120
- Etablissements	325

Ces chiffres sont à rapporter au total des fonctionnaires qui sont un peu plus de 1400.000 agents.

¹ Mohamed Chérif BELMIHOUB «Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : Cas de l'Algérie ». Rapport sur les innovations dans l'administration et la gouvernance dans les pays méditerranéens : Cas de l'Algérie. Avril 2014, p 09.

e-Administration: Une maturité en évolution et des challenges d'intégration



Source : MARKESS International²

On ajoute à cela le manque d'une politique de formation aux profits des fonctionnaires qui prend en considération, la formation en matière des NTIC comme un facteur déterminant pour améliorer la prestation du fonctionnaire et de l'administration qu'il représente. Ce qu'il fait que le système de la fonction publique algérien, reste nettement en retard par rapport aux mutations de l'Etat et de la société algérienne¹.

¹ Club du e-public, impacts des TIC sur les métiers de l'administration, Partenaire du 4e Forum Mondial de la Démocratie Electronique d'Issy-les-Moulineaux, le Club du epublic a

6– *Les indicateurs de mesure de gouvernement électronique : Cas de l'Algérie*

Le département des affaires économiques et sociales des Nations Unies lance chaque 02 ans un rapport sur le gouvernement électronique dans 193 pays, ce rapport mesure la contribution du gouvernement électronique dans le développement durable, il se base sur 05 secteurs à savoir : l'éducation, la santé, l'emploi, le financement et la protection sociale, on distingue plusieurs indices pour mesurer le E-Gouvernement :

I. Indice de développement du E-Gouvernement (IDEG)

Cet indice est un marquage complet de la volonté et de la capacité d'administration nationale pour employer la technologie en line et mobile dans la mise œuvre des fonctions du gouvernement. L'EGDI est un indice composé de 03 sous indices :

- **Indice d'infrastructure de télécommunication IIT** : il prend en considération cinq indicateurs secondaires, nombre d'ordinateurs par 100 personnes, nombre d'internautes par 100 personnes, nombre de lignes téléphoniques par 100 personnes, nombre d'abonnements cellulaires mobiles par 100 personnes et nombre d'abonnés à bandes large fixes par 100 personnes.
- **Indice du capital humain ICH** : est indice composé qui inclut 04 indicateurs : le taux d'alphabétisation des adultes, taux brut de scolarisation, l'espérance des années d'études et la moyenne des années d'étude.
- **Indice de services en line ISL** : ou l'indice de mesure du WEB, il mesure la présence d'un pays en line par leurs portails nationaux et leurs

d'accueils officielles du gouvernement et les sites web des différents secteurs.

Généralement, on peut calculer l'indice de développement du E-Gouvernement à travers l'équation suivante :

$$\text{IDEG} = (0.34 * \text{ISL}) + (0.33 * \text{ICH}) + (0.33 * \text{IIT})$$

- II. **Indice de la participation électronique IEP** : c'est un indice complémentaire à l'indice IDEG, il a 03 repères : E-Information, E-Consultation et E-prise de décision, ces trois aspects montrent le degré de l'approche participative du pays concerné.
- III. **Indice de développement du gouvernement ouvert OGD** : c'est un indice qui complète l'indice principale IDEG, il mesure la disponibilité de datas et des plateformes du gouvernement.
- IV. **Indice local du service en ligne LOSL** : c'est un indice qui reflète le développement du E-Gouvernement au niveau local à travers les sites web des communes, il nous fournit une image sur les technologies, les données, les services et la participation des citoyens dans la prise de décision au niveau des communes.

2- Place de l'Algérie dans le classement international de mesure du E-Gouvernement

- **L'indice IDEG** : selon le dernier rapport du département des affaires économique et sociales des nations unies 2020¹, l'Algérie a réalisé les résultats suivants :

¹ Department of economic and Social Affairs, E-Government Survey 2020, United Nations, New York, 2020, electronic copy available at: www.un-ilibrary.org, view date: 05/01/2021

Tableau n° 01 : Classement de l'Algérie : E-Gouvernement - 2020-

Valeur de l'indice IDGE	Le classement mondial	Le classement Africain	Le classement Arab	Le classement maghrébin
0.5173	120	13	11	03

Source : Department of economic and Social Affairs, E-Government Survey 2020, United Nations, New York, 2020, electronic copy available at: www.un-ilibrary.org, view date: 05/01/2021

- Une amélioration du classement mondial du l'Algérie du 150 en 2016 à 130 en 2018 à 120 en 2020.
- Une amélioration du classement Arabe de l'Algérie du classe 15 en 2016 au classe 12 en 2018 au classe 11 en 2020.

Tableau n°02 : les indices secondaires du IDGE

Indice secondaire	Valeur de l'indice	Observation
IIT Indice d'infrastructure de télécommunication	0.5787	Evolution faible
ICH Indice du capital humain	0.6966	Acceptable
ISL Indice local du service en line	0.2765	Très faible

Source : Department of economic and Social Affairs, E-Government Survey 2020, United Nations, New York, 2020, electronic copy available at: www.un-ilibrary.org, view date: 05/01/2021

Ces indices confirment que l'Algérie – malgré les efforts fournis- enregistre un retard important en matière de services électroniques.

- **Indice de la participation électronique IEP**

Tableau n°03 : Classement de l'Algérie selon IEP –Indice de la participation électronique-

Valeur de l'indice IDGE	Le classement mondial	Le classement Africain	Le classement Arab	Le classement maghrébin
0.1548	183	44	18	03

Source : Department of economic and Social Affairs, E-Government Survey 2020, United Nations, New York, 2020, electronic copy available at: www.un-ilibrary.org, view date: 05/01/2021.

- **L'Algérie est classée dans les 10 derniers rangs dans le monde et en Afrique, et parmi les cinq derniers rangs dans le monde Arabe.**

- **Indice de développement du gouvernement ouvert OGD I :**

Tableau n°04: Classement de l'Algérie selon l'Indice de développement du gouvernement ouvert OGD

Valeur de l'indice IDGE	Le classement mondial	Le classement Africain	Le classement Arab	Le classement maghrébin
0.1177	166	40	13	03

Source : Department of economic and Social Affairs, E-Government Survey 2020, United Nations, New York, 2020, electronic copy available at: www.un-ilibrary.org, view date: 05/01/2021

- **L'indice de développement du gouvernement ouverts OGD est très faible, ce qui reflète l'inefficacité des portails électronique et plateformes numériques du gouvernement Algérien**
- **Indice local du service en line LOSL :**

Tableau n°05: Classement de l'Algérie selon Indice local du service en line LOSL

Valeur de l'indice IDGE	Le classement mondial	Le classement Africain	Le classement Arab	Le classement maghrébin
0.3	56 / 100 villes	08/21 villes	07/09 villes	03

Source : Department of economic and Social Affairs, E-Government Survey 2020, United Nations, New York, 2020, electronic copy available at: www.un-ilibrary.org, view date: 05/01/2021.

- **Globalement il y a un retard important dans le E-Gouvernement local au niveau des collectivités locales.**

7- Les mesures proposées pour une administration électronique réussite :

A - Enrichir le code communal à l'effet de doter les autorités locales de prérogatives liées à la promotion et à l'attractivité de la commune :

Enrichir le code communal dans le sens qui permet au conseil communal de prendre l'initiative pour promouvoir le développement local. À titre d'exemple, certaines propositions visent même à permettre aux communes de contracter des prêts bancaires pour soutenir le développement.

A l'occasion de la réunion du ministre de l'intérieur avec les Walis de la république le 22 juillet 2017, le ministre de l'intérieur avait annoncé la décision du gouvernement de soumettre prochainement au parlement un projet de loi « le code des collectivités territoriales ou locales » pour unifier les codes de la commune et de la wilaya en vigueur, en un seul texte juridique les régissant.

B - Elaborer un Code des bonnes pratiques administratives :

Un code destiné à l'ensemble des administrations publiques, aux niveaux central et local, chargés de la prestation de service. Il est également destiné aux usagers des administrations publiques. Ce code permettra de réglementer la relation entre l'administration publique et les usagés, d'une façon à garantir une prestation appropriée et efficace, sans porter préjudice aux droits et libertés publiques, en conciliant l'intérêt général et celui des particuliers.

C - Développer l'administration électronique (e-administration) au service direct du citoyen :

E-Administration représente l'ensemble des technologies et des usages liés à la possibilité de s'informer, d'être orienté mais aussi de réaliser des démarches administratives, via les services en ligne (Internet, centres d'appels). Elle peut se développer dans chaque administration en contact avec le public¹, pour permettre à l'administration de changer profondément la procédure administrative. D'ailleurs cet objectif a toujours fait partie des mesures phares lancées par le gouvernement algérien ces dernières années, afin de moderniser l'administration et de son efficacité.

L'intérêt pour mettre en place une administration électronique se traduit par :

- Un accès aux informations publiques, que ce soit pour l'administré, le citoyen ;
- Des services en ligne facilitant les démarches : formulaires en ligne, télé services, télé procédures ;
- Les aides à la gestion de processus internes : définition de normes, signature électronique, etc.

D - Mener régulièrement et à un intervalle régulier des Enquêtes sur la satisfaction des citoyens :

Ce genre d'enquête facilite l'implication des citoyens dans les débats politiques et les questions du développement locales. Des enquêtes basées essentiellement sur l'établissement de questionnaire, qui visent à mesurer le niveau de satisfaction des citoyens, concernant les différents programmes

¹ Amine Sayeh, dossier «L'Algérie, un pays avec une administration déconnectée » Le 01 Avril 2014. Magazine N°TIC. <http://www.nticweb.com>. ISSN 1112 – 8178. Consulter le 12-07-2017.

liés à la vie sociale et à l'activité économique. Les résultats recueillis via les questionnaires seront traduits en forme de **fiche de rapport sur le développement local**.

Les informations recueillies seront versées dans des bases de données au niveau central, par les organes compétents et mises à la disposition des établissements administratifs et les collectivités territoriales. L'analyse de ses résultats, permet à l'autorité compétente de combler le vide, entre les indicateurs numériques dont dispose les décideurs et les espérances et attentes des citoyens¹.

Ces enquêtes de satisfactions sont devenues une source d'information indispensable, pour mettre en œuvre les programmes de développement, aux niveaux centraux et locaux. Elle permet également de procéder à des mis-à-jours pour mieux suivre les progrès réalisés dans le domaine.

E - Créer des Bureaux d'Information Populaires (BIP) au niveau de chaque commune :

Le concept consiste à mettre à la disposition des populations au niveau de chaque commune, en sa qualité de partenaire privilégié pour l'élaboration de ce processus, un bureau d'information chargé essentiellement de fournir toute information utile à la population locale et les gens qui visitent la ville, concernant les quartiers, le village ou la ville.

¹ République Algérienne Démocratique et Populaire Ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement, RAPPORT SUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL, 51 mesures visant le développement économique local, SERIE Politique Economique & Développement N°2 Octobre 2011, Document de travail élaboré en concertation entre les structures centrales et les services déconcentrés du Ministère, page 16-18.

Ce système d'information de Développement Local de Proximité (SIUP) vise principalement à faciliter l'accès à l'information pour les populations¹.

5 - Les stratégies d'une administration électronique³ ouverte sur l'extérieur :

L'accessibilité : l'accès à l'information pour les citoyens est d'une importance cruciale, il est même devenu un principe constitutionnel selon l'article 51 après la révision constitutionnelle de 2016 «*L'obtention des informations, documents, statistiques et leur circulation sont garanties au citoyen*». L'établissement d'une administration électronique ne peut négliger un tel principe, elle doit permettre une accessibilité permanente et continue de l'information par le citoyen.

Une interface simplifiée : le but est de faciliter l'accès des citoyens à l'information, en mettant en place un système avec une interface simple, avec moins de complications possibles.

Personnalisation pour chaque citoyen : Une personnalisation à double avantage, d'un côté elle permettra à l'administration publique de se doter d'une nouvelle base de données et de pouvoir analyser ses changements. D'un autre côté, elle offre au citoyen le sentiment d'être mieux pris en charge par le processus mis en place.

Une base de données fidèle : En plus d'une interface simplifiée, la base de données doit bénéficier d'une prise en charge technique permanente et d'une mise jours continue pour éviter tous désagréments qui peuvent nuire à la prestation de l'administration électronique.

¹ Ibid, p 16 – 18.

La transparence : une bonne transparence dans l'administration publique, tel est l'objectif principale que vise l'administration électronique. Un objectif qui va de soit avec l'accessibilité des citoyens à l'information, et permet de lutter contre la rétention de l'information, comme étant une pratique extrêmement nuisible au bon déroulement du service publique.

Les mises à jour : La gestion des bases de données doit être automatique, pour un accès facile au même moment aux anciennes et nouvelles informations. Cela permettra d'améliorer l'utilité et l'efficacité de la base de données.

Le respect de l'ensemble des points énumérés contribue à la réussite de l'administration électronique, il veille également à ce qu'elle soit un levier de la bonne gouvernance.

6 - *Limites de l'investissement dans les TIC :*

✓ Problèmes de rentabilité :

Le cout des investissements dans les TIC reste toujours élevé par rapport à la rentabilité d'un point de vue économique. Mais c'est un investissement qui reste primordial malgré les inconvénients et les difficultés qui existent¹ :

- « 1. Coût du matériel, du logiciel, de l'entretien et du renouvellement.
2. Il est fréquent de voir apparaître un suréquipement par rapport aux besoins et donc une sous-utilisation des logiciels.
3. Coût de la formation du personnel, de sa résistance aux changements.
4. Coût généré par la modification des structures, par la réorganisation du travail, par la sur-abondance des informations.

¹ <http://emunicipality.fr/7-principes-pour-reussir-ladministration-electronique/>

5. Coût dû au rythme soutenu des innovations (18 mois).
6. Rentabilité difficilement quantifiable ou difficilement prévisible sur les nouveaux produits »¹.

Conclusion et recommandations :

Nous avons choisi dans cet article un seul domaine en matière d'usage des NTIC pouvant regrouper différents acteurs (citoyens – entreprises – administration ... etc) qui est l'administration électronique. Cette étude nous a permis de constater, que malgré les efforts colossaux déployés par l'Algérie en matière d'usage des NTIC dans l'administration, l'Algérie reste toujours classée parmi les états atoniques dans le domaine, certaines études font même état d'une sorte de déconnexion entre l'administration algérienne et son environnement.

Un retard plus aggravé par le manque de compétences au sein des administrations, surtout dans le domaine des NTIC, à mesure du rôle incontournable des ressources humaines dans la gestion.

Une situation qui nécessite la collaboration de toutes les parties concernées pour y remédier. Une bonne stratégie dans le sens, doit obligatoirement regrouper les acteurs politique, économique et sociale, au vu d'un investissement effectif en matière des NTIC pour une réelle accélération du potentiel de croissance économique du pays.

¹ <http://emunicipality.fr/7-principes-pour-reussir-ladministration-electronique/>